

Programme Fasic 2016

Appel à candidatures



Important : cette page présente les informations spécifiques à ce programme. Pour les informations communes à tous les PHC gérés par Campus France (présentation, critères de sélection, contacts...), reportez-vous à la page de [présentation générale](#).

FASIC (French-Australia Science Innovation Collaboration Grants) est un partenariat Hubert Curien (PHC) franco-australien de coopération pour la science, la technologie et l'innovation. Côté australien, il est financé par le Ministère de l'Innovation, de l'Industrie, de la Sciences et de la Recherche et de l'Enseignement supérieur (DIIS) et mis en œuvre par l'Académie Australienne des Sciences (AAS). En France, ce programme est financé et mis en œuvre par le Ministère des Affaires Etrangères et du développement international (MAEDI) et le Ministère l'Education Nationale de de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MENESR).

FASIC est un fonds qui vise à soutenir les chercheurs de très haut niveau. Choisis par leurs établissements, ils auront la charge de :

1. développer des activités de recherche durables et d'excellences et ce pour servir les priorités des deux pays en matière de recherche scientifique et d'innovation
2. initier les réseaux scientifiques de demain

Champs de recherche

L'objectif de PHC-FASIC est de renforcer les relations franco-australiennes en matière de science et de technologie, et d'encourager les actions conjointes innovantes entre deux laboratoires.

L'appel à propositions 2016 est ouvert à toutes les disciplines scientifiques, incluant les sciences naturelles, la technologie, l'ingénierie et la médecine, à l'exclusion des sciences humaines et sociales. Les candidats impliqués dans des projets de recherche multidisciplinaire sont invités à candidater.

Critères d'éligibilité des équipes

- PHC-FASIC s'adresse uniquement aux chercheurs (post-doctorants, maîtres de conférences, chargés de recherche, chercheurs sous contrat) de haut niveau issus des secteurs public et privé, **ayant soutenu leur doctorat après le 18 mars 2001**. Toute candidature ne répondant pas à ces critères ne sera pas examinée. Les bénéficiaires du programme de Mobilité Scientifique 2016 de l'Ambassade de France à Canberra 4 ne sont pas éligibles.
- L'appel à propositions est ouvert aux chercheurs français travaillant dans des laboratoires de recherche rattachés à des universités ou à des organismes de recherche français.
- Les laboratoires de recherche français situés dans le Pacifique sont éligibles.
- Ces chercheurs doivent :
 1. être citoyens français ou résidents permanents en France,
 2. avoir obtenu leur doctorat après le 18 mars 2001,
 3. effectuer leur recherche dans l'un des domaines listés ci-dessus.

Critères concernant les projets

- Les projets de mobilité éligibles au financement FASIC peuvent prendre la forme :
 - D'une mobilité d'un ou plusieurs chercheurs d'un laboratoire français vers un laboratoire australien
 - D'une mobilité d'un ou plusieurs chercheurs d'un laboratoire australien vers un laboratoire français (dans ce cas, [cliquer ici](#) pour candidater sur le site de l'AAS)
 - D'une mobilité réciproque entre laboratoires australien et français (le dossier doit dans ce cas être déposé à la fois via Campus France et via le site de l'AAS)
- Les candidatures doivent prouver et démontrer le plein engagement de l'équipe française, et d'autre part, **l'excellence et le plein engagement de l'équipe d'accueil australienne**.
- Les programmes PHC-FASIC 2016 et « Mobilité scientifique 2016 » (porté par l'Ambassade de France en Australie) ne sont pas cumulables.
- Les projets portés par des chercheurs ayant déjà bénéficié d'un financement du Programme FASIC sont éligibles.
- Pour la partie française, la Mission Europe et International pour la Recherche, l'Innovation et l'Enseignement Supérieur (MEIRIES) du MENESR assure l'évaluation scientifique des dossiers.
- Pour la partie australienne, l'AAS assure l'évaluation scientifique des dossiers
- L'AAS et l'Ambassade de France mettront en commun les résultats de leurs évaluations scientifiques avant de sélectionner leurs listes respectives de projets lauréats
- Sans être exclusif, le comité de sélection donnera cependant la priorité aux projets visant à apporter des solutions aux enjeux sociétaux d'intérêt majeur pour la France et l'Australie et/ou les projets présentant une composante innovation. Le comité prêter également une grande attention aux projets initiant de nouveaux partenariats de recherche structurant, ainsi qu'aux projets débouchant à l'établissement de recherche partenariale avec l'industrie.

Modalités de fonctionnement

- Les modalités de fonctionnement diffèrent suivant les règles budgétaires entre la France et l'Australie
 - Pour la mobilité vers l'Australie le financement du côté français **est accordé pour une durée comprise entre cinq jours et deux mois, et ce entre le 1er août et le 31 décembre 2016**. Le voyage doit impérativement avoir lieu dans cette période. Seules des situations d'urgence pourront être prises en compte, sur justificatifs, afin d'obtenir un court délai supplémentaire.
 - Pour la mobilité vers la France, le financement est accordé pour une durée comprise entre 14 et 28 jours et doit impérativement avoir lieu avant le 30 Avril 2017 (voir [le site de l'AAS](#)).
- **Chaque subvention française sera d'un montant maximal de 7800 € par chercheur.**
- Le financement porte uniquement sur la prise en charge de la mobilité entre les deux pays du jeune chercheur engagé dans le projet entre les deux pays.
- Tout autre financement nécessaire à la mise en œuvre des projets conjoints devra être assuré par les moyens propres des laboratoires partenaires ou par d'autres sources.

Les moyens accordés par la France couvrent exclusivement le paiement des **indemnités de séjour et les voyages** des chercheurs français :

- indemnités de séjour :
 - mobilité comprise entre 5 et 30 jours : 157 €/jour
 - mobilité égale ou supérieure à 31 jours : 63 €/jour, soit un forfait de 1950 €/mois
- voyage : billets d'avion d'un **aller-retour France-Australie** en classe économique depuis et vers un aéroport international (les éventuels vols intérieurs et frais d'acheminement restant sont à la charge du lauréat). Les billets sont commandés, payés et transmis au lauréat par l'agence de voyages de Campus France.

Propriété intellectuelle

Lire attentivement le [document joint](#), relatif aux bonnes pratiques portant notamment sur les règles de propriété intellectuelle. Le dépôt du projet inclut, de fait, l'adhésion, par toutes les parties, à ces règles.

Suivi des projets

- Un rapport final est exigé au plus tard **deux mois** après la fin des projets.
- Les responsables français de projets doivent impérativement utiliser le [modèle de rapport téléchargeable](#) et l'attacher à leur dossier en ligne dans ce délai.

- Ce rapport est également à envoyer à l'ambassade de France dans le même délai (cf. contact pour le programme).
- **NB** : les candidats australiens devront prendre connaissance des modalités (« Guidelines ») du programme FASIC australien : (voir le site de l'AAS).
- Les publications rédigées dans le cadre de ce projet devront porter mention du soutien accordé par les ministères des Affaires étrangères (MAEDI) et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR).

Modalités pratiques de soumission d'un projet

Les porteurs de projets de mobilité vers l'Australie doivent déposer leur candidature via la page internet dédiée du site Campus France : <http://www.campusfrance.org/fr/fasic>

Les porteurs de projets de mobilité vers la France doivent soumettre leur dossier électroniquement, préférablement au format PDF, à l'Académie Australienne des Sciences via l'adresse : grants@science.org.au

L'Ambassade de France en Australie et l'AAS échangeront des informations sur les candidatures leur ayant respectivement été adressée après la date limite de dépôt des candidatures.

- Date limite de dépôt des dossiers de candidature : **30 avril 2016**
- Diffusion des résultats : **15 juillet 2016**
- Début des projets : **1er août 2016**

Saisie en ligne des dossiers

Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier par anticipation afin d'éviter que des aléas techniques ne viennent compromettre le dépôt de leur candidature dans les délais impartis.

Consulter les modalités de [saisie en ligne des dossiers](#) de candidature.

Contacts pour le programme

Pour toute question liée au projet de recherche et aux critères d'éligibilité :

SCAC-Section Science et Technologie
 Ambassade de France en Australie
 6 Perth Avenue
 YARRALUMLA ACT 2600
 Australie
 Téléphone : + 61 (0)2 6216 0139
 Télécopie : + 61 (0)2 6216 0156
 Mél : science.canberra-amba@diplomatie.gouv.fr

Pour toute question pratique (pièces administratives nécessaires à la mise en œuvre du programme, mode de remboursement des frais...)

Campus France

Gestion PHC
 28, rue de la Grange aux Belles
 75010 PARIS
 FRANCE
 28, rue de la Grange aux Belles
 75010 PARIS
 Email : gestion.phc@campusfrance.org